

# Communiqué

Le 20 décembre 1995

N° 236

## LE CANADA ET L'UKRAINE SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION NUCLÉAIRE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada et l'Ukraine ont signé un accord de coopération nucléaire. Cet accord ouvrira la voie au commerce bilatéral de matériel et d'équipement nucléaires à des fins pacifiques et aidera l'Ukraine à satisfaire à ses besoins croissants d'énergie.

« Cette entente permettra à l'industrie nucléaire canadienne de profiter de débouchés commerciaux tout en soutenant la restructuration du secteur énergétique ukrainien. Le Canada possède une grande expertise en ce qui concerne la production d'énergie nucléaire et d'autres applications pacifiques de la technologie nucléaire. Notre industrie peut contribuer de façon décisive à la sûreté, à la modernisation et à la croissance future de l'Ukraine », a déclaré M. Ouellet.

L'accord a été signé aujourd'hui à Ottawa par la vice-première ministre et ministre de l'Environnement, M<sup>me</sup> Sheila Copps, et par le chef intérimaire du comité d'État sur l'usage de l'énergie nucléaire de l'Ukraine, M. N.R. Nigmatullin. Il est entièrement conforme à la rigoureuse politique du Canada en matière de non-prolifération nucléaire. L'Ukraine est le 34<sup>e</sup> pays avec lequel le Canada a conclu un accord de coopération nucléaire. Tant le Canada que l'Ukraine sont signataires du Traité de non-prolifération nucléaire et sont liés par des accords de garanties intégrales avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada